

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : H32/2013
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2403_2.2408/s.555
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 201-203 (arch. H. Van MASSENHOVE).
Transformation du rez-de-chaussée en galerie d'art et transformation de la maison arrière.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : M. A. Duchâtel.)

En réponse à votre lettre du 14/05/2014, sous référence, reçue le 19/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection (à côté) de l'ancien cinéma Rialto, sis rue Haute, 207.

Elle vise la transformation du rez-de-chaussée en galerie d'art et la transformation avec extension de la maison arrière (en ruine) afin d'y aménager un logement. A cette fin, une baie serait percée à l'arrière de ce bâtiment qui donne sur l'entrepôt mitoyen. La toiture plate serait transformée en toiture verte. La CRMS approuve cette démarche sous réserve de respecter le RRU. Elle demande de ne pas utiliser de PVC pour les nouveaux châssis et de privilégier des châssis en bois ou en métal qui correspondraient mieux à la typologie du bâtiment.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans (+ par mail : M. Fr. Timmermans, Mme B. Annegarn) ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).